

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 18 novembre 2022

### **L'UIMM et Pôle Emploi renforcent leur coopération pour remédier aux pénuries de main-d'œuvre dans l'industrie**

**L'UIMM et Pôle emploi ont signé une convention cadre nationale d'une durée de trois ans pour renforcer leur coopération face au défi des besoins en recrutement dans l'industrie. Les deux acteurs s'engagent à améliorer l'information sur les opportunités proposées par le secteur, tant en termes d'offres d'emploi, de la réalité et de l'évolution des métiers, de leur rémunération et des perspectives de carrière.**

L'industrie est actuellement confrontée à d'importantes pénuries de main d'œuvre, qui s'expliquent en partie par l'inadéquation de l'offre et de la demande sur le marché du travail. Cette situation constitue un véritable frein à une reprise de l'activité et à la réindustrialisation de notre pays.

Pour amplifier leur mobilisation face à ces difficultés structurelles et conjoncturelles, l'UIMM et Pôle emploi signent aujourd'hui une nouvelle convention cadre nationale d'une durée de trois ans.

Forts d'une expérience de coopération fructueuse depuis la signature de leur accord en 2018, les deux acteurs ont décidé de poursuivre leur collaboration et de lui donner un nouvel élan pour les trois années à venir. Cette convention se décline sous la forme d'un plan d'actions national partagé.

En signant cette convention, l'UIMM et Pôle emploi ont ainsi souhaité renforcer leurs relations et l'efficacité de leurs dispositifs en coordonnant davantage leurs initiatives dans les territoires. Concrètement, ce nouvel accord cadre s'articule autour de trois ambitions principales :

- Communiquer sur les métiers, les compétences des salariés et des demandeurs d'emploi auprès des entreprises de la branche de la Métallurgie.
- Soutenir les dynamiques de coopérations opérationnelles entre les UIMM territoriales et les Directions Régionales Pôle emploi dans les 13 régions et à l'échelle des bassins d'emploi.
  - En facilitant le conseil dans les ingénieries de recrutements en réponse aux besoins de compétences des entreprises ;
  - En mobilisant tous les dispositifs d'aide à la formation avant l'embauche et les aides au recrutement, en s'appuyant sur les conseillers entreprises de Pôle emploi pour élargir le sourcing, anticiper les besoins de recrutement des entreprises et accompagner les candidats demandeurs d'emplois ;
  - En partageant les informations contribuant au diagnostic sectoriel et territorial des enjeux du recrutement de l'industrie dans les territoires.
- Soutenir les recrutements par une meilleure mise en adéquation entre l'offre et la demande d'emploi, faciliter l'accompagnement vers les métiers de la métallurgie et dans l'emploi industriel des publics demandeurs d'emploi notamment les demandeurs d'emploi de longue durée, et des salariés en reconversion professionnelle.
  - En donnant plus de visibilité aux opportunités d'emplois du secteur industriel, notamment à travers la plateforme [www.lindustrie-recrute.fr](http://www.lindustrie-recrute.fr).

« Aujourd'hui, le manque structurel de main d'œuvre est un véritable frein au développement de l'industrie, alors que l'enjeu de la réindustrialisation est déterminant pour l'avenir de notre pays. Dans ce contexte il est indispensable de pouvoir réunir nos forces avec les services de Pôle emploi pour encourager et concrétiser le recrutement de demandeurs d'emploi dans les métiers de l'industrie. Ce partenariat permettra de mobiliser nos deux réseaux territoriaux en faveur des entreprises industrielles et des demandeurs d'emploi et ainsi de contribuer au renforcement de la cohésion économique et sociale des territoires. », affirme Hubert Mongon, Délégué général de l'UIMM.

Pour Jean Bassères, Directeur général de Pôle emploi : « Avec cette convention, Pôle emploi et l'UIMM renforcent leur coopération sur l'ensemble du territoire pour faire face aux défis des recrutements. L'engagement de Pôle emploi est indispensable pour relever les défis auxquels est confronté le secteur. A travers nos événements #Tousmobilisés, nos méthodes de recrutement alternatives, nos dispositifs de formation préalables à l'embauche et l'engagement de nos conseillers, nous mettrons tout en œuvre pour mieux faire connaître les métiers auprès des demandeurs d'emploi et accompagner les recrutements. »

**À propos de Pôle emploi :**

Pôle emploi est l'opérateur public de référence du marché de l'emploi. Dans le cadre de sa mission de service public, l'établissement s'engage à garantir l'accompagnement des demandeurs d'emploi dans leur recherche d'emploi et à répondre aux besoins de recrutement des entreprises. Pôle emploi s'appuie sur près de 900 agences de proximité et relais. Le site [pole-emploi.fr](http://pole-emploi.fr) reçoit 42 millions de visites par mois. [www.pole-emploi.org](http://www.pole-emploi.org) ou [@pole\\_emploi](https://twitter.com/pole_emploi)

**CONTACTS PRESSE**

Pôle emploi : Jennifer Reglain – 07 77 28 15 46 – [jennifer.reglain@pole-emploi.fr](mailto:jennifer.reglain@pole-emploi.fr)  
L'UIMM : Ema Hazan – 06 64 56 11 74 – [ema.hazan@plead.fr](mailto:ema.hazan@plead.fr)